

Comité Technique Local du 26 avril 2016

En réponse aux déclarations liminaires, et plus précisément sur la question des restructurations, le Président a rappelé que 3 motifs amènent à les envisager :

- on n'arrive plus à y affecter des agents ;
- il n'y a plus assez de travail dans le poste ;
- les agents demandent eux-mêmes la fermeture.

Il a également indiqué que, au-delà des suppressions d'emplois, le département est lourdement impacté par les vacances d'emplois générées principalement par des départs à la retraite massifs.

L'an dernier, avec un taux de 5% de départs à la retraite, le département avait un taux correspondant au double de la moyenne nationale. Pour cette année, le taux est déjà de 6%, alors même que l'ensemble des départs pour 2016 n'est pas encore connu.

1 / Mise en place du pôle juridictionnel à Pau (pour avis et vote) :

Le responsable du pôle gestion fiscale a présenté la mise en place de 2 pôles judiciaires (au 1er janvier 2017), au niveau national (Paris et Aix), afin de professionnaliser cette mission qui traitera des dossiers contentieux en matière d'enregistrement et de succession présentés devant le TGI.

Au niveau local, un pôle juridictionnel sera mis en place auprès des villes sièges d'un tribunal administratif pour le contentieux fiscal soumis à cette juridiction.

Les affaires précédemment traitées par les DDFIP des Landes, du Gers et des Hautes-Pyrénées seront donc traitées à partir du 1er septembre 2016 dans les Pyrénées-Atlantiques.

Ce transfert de charges s'accompagnera d'un transfert de 2 emplois.

Suite à des entretiens individuels, les effectifs de ce futur pôle ont été constitués. Le bureau d'ordre actuellement composé de 2 personnes aura un effectif constant, alors que la note de présentation locale du dispositif parle d'un renfort !

Les 2 emplois qui seront transférés renforceront l'équipe du juridique.

M. NESA a reconnu que le chiffrage national de cette mission conduit à une productivité plus importante. FO-DGFIP 64 a également souligné que, comme cela a été indiqué dans le groupe de travail national **par la direction générale**, la mise en place de ce pôle est effectuée pour pallier le manque de moyens et faire face aux enjeux.

VOTES	POUR	CONTRE	ABSTENTION
FO-DGFIP 64 (3 voix)		X	
CGT Finances publiques 64 (3 voix)		X	
Solidaires Finances publiques 64 (2 voix)		X	
CFDT Finances publiques 64 (1 voix)			X

2 / Réorganisation de la mission de contrôle de la contribution audiovisuelle publique dans le département des Pyrénées-Atlantiques (pour avis et vote) :

M. GUERETIN (pôle gestion fiscale) a présenté le dispositif : transfert au pôle de Toulouse de l'ensemble du contrôle sur pièces des particuliers.

Les Services de Contrôle de la Redevance Audiovisuelle (SCRA) seront rattachés au PCE local.

Pour le département, une seule collègue est en charge de cette mission.

FO-DGFIP 64 a indiqué que, il y a encore un an et demi, cette mission relevait de 2 agents et que le départ de l'un d'entre eux n'a pas été remplacé. Cette réorganisation a été imposée par l'administration centrale sans concertation avec les organisations syndicales. A terme, c'est la mission elle-même qui risque de disparaître.

FO-DGFIP 64 a fait part de ses inquiétudes sur le transfert de cet agent au PCE et sur les missions qu'elle pourrait être amenée à effectuer par la suite. Il a également été indiqué à la direction (qui a répondu ne pas être courant !) que, malgré ses demandes répétées, la collègue n'a toujours pas prêté serment.

La direction a répondu que la prestation de serment serait effectuée, puisqu'elle s'avère nécessaire, et que l'agent qui sera rattaché au PCE à compter du 1er septembre 2016 sera donc, à terme, amené à exercer d'autres missions au sein de son nouveau service.

Face à la méconnaissance de la Direction sur le maintien du régime indemnitaire lié à ce transfert, FO-DGFIP 64 a précisé que la note nationale prévoit un maintien des indemnités pour les agents déjà en charge de cette mission mais pas pour les nouveaux agents qui pourraient être affectés dessus.

VOTES	POUR	CONTRE	ABSTENTION
FO-DGFIP 64 (3 voix)		X	
CGT Finances publiques 64 (3 voix)		X	
Solidaires Finances publiques 64 (2 voix)		X	
CFDT Finances publiques 64 (1 voix)	X		

3 / Rattachement fonctionnel des équipes BCR à la DIRCOFI (pour information) :

Comme l'a indiqué le Président, il ne s'agit que d'un point d'information car, pour le moment, aucune donnée précise n'a été communiquée aux directions. Les agents resteraient rattachés hiérarchiquement au niveau de la DDFIP mais, sur le plan fonctionnel et organisationnel, ils seront rattachés à la DIRCOFI.

Il y aurait une définition d'axes régionaux, adaptés au contexte local, en concertation avec le pôle fiscal des directions départementales.

Un agent de la DIRCOFI a commencé à rendre visite aux BCR pour étudier leur fonctionnement.

4 / Création des SPF-Enregistrement au 1er septembre 2017 (pour information) :

Là encore, il ne s'agit que d'un point d'information, l'organisation à retenir n'en étant qu'à son commencement.

La direction a indiqué qu'elle n'a pas retenu l'idée d'un pôle départemental d'enregistrement mais celle d'un pôle SPF-Enregistrement à Pau et à Bayonne.

Le Pôle Gestion Fiscale pilotera un groupe de travail à partir du 1er septembre 2016 pour en définir l'organisation et évoquer les problèmes matériels.

Pour Pau, le bureau immobilier de Toulouse doit venir voir les locaux afin d'envisager les différentes possibilités.

Suite à la demande des organisations syndicales, la direction a indiqué sa volonté de transférer sur ces pôles tous les emplois implantés à ce jour. Il n'y aurait donc pas de diminution des emplois affectés à cette mission.

5 / Restructuration du réseau (pour information) :

Comme annoncé lors du dernier CHSCT, le Président a rappelé que le projet de restructuration de Salies, Sauveterre et Navarrenx est reporté.

La fiche présentée en document de travail de ce CTL concernait le projet de restructuration des Trésoreries de Thèze, Garlin et Arzacq.

Le Président a indiqué que celui-ci est justifié par le fait que 2 chefs de poste demandent à partir, que ces postes sont en grande souffrance et qu'une réorganisation s'avère nécessaire avec les changements liés aux EPCI à venir et la suppression de syndicats inter-communaux qui vont engendrer une baisse de la charge de travail.

Des incertitudes demeurent, car le siège du nouvel EPCI sera probablement fixé à Serres-Castet, commune gérée par la trésorerie de Morlaàs.

Les organisations syndicales ont fait part de leurs inquiétudes sur le nombre d'agents implantés, car la restructuration conduirait à un effectif d'un chef de poste et 3 agents alors que l'effectif actuel est de 3 chefs de poste et 3 agents. De plus, la restructuration n'amènera pas de gain réel sur la charge de travail.

Comme FO-DGFIP 64 l'a souligné, c'est donc un nouveau poste qui se trouvera dès le départ dans une situation difficile car les forces de travail ne seront pas assez nombreuses !

Cette restructuration ne semble pas pouvoir être envisagée avant le 1er janvier 2018 du fait des éléments restant à définir.

Thierry Nésa a indiqué que les postes qui se libéreront d'ici là ne seront pas gelés, ce qui devrait permettre l'arrivée de 2 cadres A avec un statut de comptable.

6 / Candidature du département à un centre de contacts (pour information) :

3 départements de l'Inter-région ont candidaté pour ce centre de contacts téléphoniques, compétent en matière d'assiette et de recouvrement pour les impôts des particuliers. Il regroupera les appels de 4 ou 5 départements qui pourront être éloignés géographiquement.

Selon le Président, nous aurions de bonnes chances d'être retenus en raison des points positifs suivants : bâtiment domanial sans amiante, absence de travaux de grande ampleur à prévoir, parking gratuit (à ce jour !) place de Verdun pour les 50 agents qui seront affectés et attractivité de la RAN de Pau.

Le Président a expliqué que cela permettrait de voir l'arrivée de nouveaux agents dans le département.

Ces agents auraient une affectation « Direction ».

7 / Présentation de la nouvelle charte de l'EDR (pour avis et vote) :

Cette charte a été soumise au préalable aux membres de l'EDR (Equipe Départementale de Renfort).

Les points à relever sont les suivants :

- la réintégration dans le temps de travail des heures au-delà de 45 min de trajet quotidien aller ;
- la question de la présence de 50% de l'effectif initialement prévue sera supprimée, cette règle étant implicite et concernant l'ensemble des services ;
- l'EDR étant répartie sur deux zones géographiques d'intervention (secteur Ouest et secteur Est du département), l'affectation d'un agent d'une zone sur l'autre ne pourra se faire que de manière exceptionnelle, et dans la mesure où le poste d'intervention n'est pas plus éloigné de sa résidence familiale que les postes de la zone dont il dépend.

VOTES	POUR	CONTRE	ABSTENTION
FO-DGFIP 64 (3 voix)	X		
CGT Finances publiques 64 (3 voix)	X		
Solidaires Finances publiques 64 (2 voix)	X		
CFDT Finances publiques 64 (1 voix)	X		

8 / Modification des horaires d'ouverture au public de la TPM de Bayonne (pour avis et vote) :

Suite à la demande de l'ensemble du personnel de la TPM de Bayonne, il est proposé de fermer la Trésorerie le vendredi toute la journée à compter du 1^{er} mai 2016.

VOTES	POUR	CONTRE	ABSTENTION
FO-DGFIP 64 (3 voix)		X	
CGT Finances publiques 64 (3 voix)			
Solidaires Finances publiques 64 (2 voix)		X	
CFDT Finances publiques 64 (1 voix)		X	

La CGT Finances publiques 64 n'a pas souhaité participer au vote.

Tout en comprenant la demande des agents, les élus FO-DGFIP 64 ne peuvent cautionner cette restriction des horaires d'ouverture au public, amenant à une durée d'ouverture hebdomadaire de moins de 30 heures (22h), et qui n'est que la conséquence des suppressions d'emplois.

9 / Modification à compter du 1er juillet 2016 des horaires d'ouverture au public des SIP de Pau, Bayonne et Biarritz (pour avis et vote) :

C'est le 5^{ème} CTL sur le sujet ! Et il semble que la concertation ne soit toujours pas de mise...

Le Président a indiqué que les chefs de service ont fait la demande d'une réduction des horaires d'ouverture, après consultation des agents, et qu'ils n'ont pas eu d'opposition.

De plus, pour le SIP de Pau cela répond à un besoin pour canaliser la charge de travail, l'effectif souffrant d'un déficit de 15 agents.

La responsable de ce service a précisé que l'équipe d'accueil est passée de 10 à 6 agents, rendant indispensable une réduction de l'accueil du public et demandant donc la fermeture le mercredi toute la journée.

Pour Bayonne, la fermeture est demandée pour le mercredi après-midi et le mardi après-midi pour Biarritz.

Toutes les organisations syndicales ont indiqué que la majorité des agents des 3 sites concernés n'ont pas fait l'objet d'une consultation formalisée et ne souhaitent pas la fermeture.

FO-DGFIP 64 a regretté cette situation et précisé que durant plusieurs années l'accueil du public était au centre du dispositif de communication de la direction générale (notamment avec la Charte Marianne et PVFI) ; dorénavant, il nous est demandé, comme l'a indiqué notre directeur général Bruno Parent, de « désintoxiquer » l'usager de l'accueil !

Cela va complètement à l'encontre de notre mission de service public, dans un contexte où la fiscalité ne cesse de se complexifier et où les attentes des contribuables sont de plus en plus fortes pour des questions techniques et pratiques (dématérialisation des procédures imposée).

La direction a reconnu cette situation et le président a proposé que le vote porte sur les SIP de Pau et Bayonne, mais en précisant qu'une consultation formalisée devra avoir lieu et que si celle-ci s'avère négative il pourrait revenir sur les modifications d'horaires adoptées.

Pour Biarritz, une consultation formalisée devra également être menée et des explications devront être apportées sur le choix du jour demandé pour la fermeture.

VOTES	POUR	CONTRE	ABSTENTION
FO-DGFIP 64 (3 voix)		X	
CGT Finances publiques 64 (3 voix)		X	
Solidaires Finances publiques 64 (2 voix)		X	
CFDT Finances publiques 64 (1 voix)		X	

10 / Questions diverses :

▶ Restaurant administratif de Bayonne :

Le matériel en panne et / ou en mauvais état risquait d'engendrer une fermeture de la cantine.

Après les nombreuses difficultés rencontrées, la situation semble évoluer positivement, la direction locale ayant pris en charge (sur le budget départemental) les réparations (cellule de refroidissement, four, adoucisseur, plaque) et la délégation le remplacement de 2 armoires froides.

Des membres du Secrétariat Général du Ministère ont programmé leur venue sur place afin d'évaluer la possibilité du remplacement d'autres matériels.

L'inspecteur hygiène et sécurité effectuera également une visite de ce site afin d'établir un rapport sur les différents aspects.

▶ Gestion des dossiers sensibles :

Lors du CTL du 19 janvier dernier, les élus FO-DGFIP 64 ont souhaité avoir des explications sur un mail reçu par les comptables en charge du recouvrement et concernant la gestion des « **dossiers sensibles** ».

Nous mettions notamment en avant le manque de clarté du mail en question et estimions qu'une note de service départementale devait être rédigée et envoyée aux comptables concernés.

Le Président a répondu que cette note (pas encore faite) serait prochainement diffusée.

▶ Places de parking Trésorerie Anglet-Adour-Océan :

Début avril, dans le cadre de la **réinstallation de la Trésorerie d'Anglet-Adour-Océan**, la DDFIP des Pyrénées-Atlantiques a donné son accord pour que le permis de construire soit déposé et les consultations des entreprises lancées.

Les élus FO-DGFIP 64 ont donc interrogé la direction pour savoir quelle solution elle avait envisagée, voire retenue, pour que les agents n'aient pas à leur charge le coût des places de parking.

M. NESA a indiqué qu'il tenterait d'obtenir des places gratuites auprès de l'aéroport et qu'à défaut le coût engendré serait pris en charge sur le budget départemental.

▶ Places de parking CDFIP Bayonne Vauban :

Les élus FO-DGFIP 64 sont **à nouveau** intervenus sur ce sujet.

En effet, lors du CTL du 12 janvier **2015** (il y a donc **bientôt 16 mois**), les élus FO-DGFIP 64 avaient demandé et obtenu qu'un état des lieux soit fait sur les besoins en places de parking sur ce site.

Il suffisait de compter le nombre de places existantes, de recenser le nombre d'agents souhaitant disposer d'un emplacement et de faire la différence, pour obtenir le nombre de places manquantes.

Donc, nul besoin d'avoir fait l'ENA ou Polytechnique !

Plus de 16 mois pour obtenir une réponse, cela peut paraître un peu long mais, n'en doutons pas, tout vient à point à qui sait attendre...

▶ Parking Place de Verdun à Pau :

Sur la question du parking place de Verdun à Pau, qui va devenir payant, le Président a indiqué qu'il essaiera d'obtenir de la Mairie des places gratuites.

▶ Location (avec contrat de maintenance) de nouveaux panini :

Il nous avait été annoncé, l'an dernier, la location (avec contrat de maintenance) de nouveaux panini (scan des chèques, émission des bordereaux de remise, recherche des chèques, etc.) pour les 6 postes du département qui en sont dotés.

En l'absence de nouvelle sur ce sujet, les élus FO-DGFIP 64 ont souhaité savoir ce qui est envisagé, sachant qu'en cas de panne du matériel actuel, les postes concernés par ce système seront lourdement touchés.

La direction a indiqué que ce dispositif s'avérerait trop coûteux et qu'en cas de panne du matériel il conviendra de voir si une réparation est envisageable.

Elle a ajouté que le recours aux moyens d'encaissement dématérialisés doit être privilégié afin de réduire le nombre de chèques encaissés directement dans les postes.

► **Réinstallation de la Trésorerie de Pau Municipale :**

La question de la réinstallation de la TPM de Pau à la DDFIP n'est pas réglée et reportée début 2017, car il convient de revoir le projet.

Cela ferait économiser 9 000 € par an de ménage et 40 000 € pour la location.

► **Remplacement du Délégué à l'Action Sociale :**

Le remplacement du Délégué à l'Action Sociale devrait avoir lieu.

Un appel à candidature sera prochainement publié sur Ulysse.

En revanche, si l'actuel assistant de délégation était candidat et nommé au poste de Délégué, il n'est pas sûr qu'il soit remplacé (dixit le Secrétariat Général du Ministère).

De fait, il pourrait se retrouver seul, et cela ne peut que nous inquiéter, dans la mesure où la Délégation ne peut fonctionner de façon satisfaisante avec une seule personne.

Rappelons qu'il y a un peu plus de 5 ans, la Délégation était composée d'un Délégué et 3 Assistants de Délégation !

► **Campagne IR :**

Les élus FO-DGFIP 64 ont également souhaité interpellier la direction sur le démarrage précoce de la campagne IR.

En effet, les contribuables ont reçu les déclarations à partir du 7 avril, et beaucoup d'entre eux se sont présentés dans les accueils dès le lundi 11 avril, premier jour des deux semaines de vacances scolaires, période durant laquelle beaucoup de collègues sont en congés !

De plus, les agents n'avaient pas à leur disposition la brochure papier, beaucoup plus facile à utiliser que l'internet dans bien des cas.

Monsieur CAGNAT a répondu que celle-ci n'avait été reçue que tardivement à la DDFIP et transmise au plus vite dans les services ; il a également indiqué que le démarrage plus tôt que prévu de la campagne permettait un lissage plus important de l'accueil du public dans le temps...

Vos représentants FO-DGFIP 64 à ce CTL :

Hervé LARROUQUERE (Trésorerie Bayonne CH) / Bernadette LAYRIS-VERGES (Accueil Pau-Orléans) / Christine GABARRUS (Trésorerie Hasparren) / Johanna JOUVE (Trésorerie Bedous) / Sylvie SERRE (SIP Anglet) / Isabelle SORIANO (Trésorerie Anglet-Adour-Océan) / Jean-Pierre ALPHA (SIP Anglet - expert) / Jean BERNET (Trésorerie Oloron - expert)